

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlements numéros 06-329-26-46 et 06-420-26-01**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et assistant-greffier de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2026, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 06-329-26-46 amendant le règlement numéro 05-329-04 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique sur le territoire de la Ville de Charlemagne;*
- *Règlement numéro 06-420-26-01 amendant le règlement numéro 10-420-22 relatif aux branchements de services d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial de la municipalité.*

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Charlemagne ce 15 juillet 2026



Olivier Goyet
Directeur général et assistant-greffier

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Olivier Goyet, directeur général et assistant-greffier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 15 juillet 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 15 juillet 2026.

Donné à Charlemagne ce 15 juillet 2026



Olivier Goyet
Directeur général et assistant-greffier